

Budget : note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE BOREE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 sera voté par le conseil municipal le 24 avril 2026. Le projet est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région, de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public, adduction d'eau potable...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévues 2026 représentent 580 458 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (pompiers, participation à la scolarité...), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 33.4% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 408 341 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en diminution. (montant DGF 2024 : 39571€ ; montant 2025 : 38 498 € ; montant 2026 : 35854 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant 2024 : 51476 €, montant 2025 : 51750€, montant prévu 2026 : 52000€) ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF) ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, des loyers encaissés...

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses prévues 2026	Montant	Recettes prévues 2026	Montant
Dépenses courantes	231 700 €	Excédent brut reporté	156 778 €
Dépenses de personnel	136 441 €	Recettes des services	174 384 €
Autres dépenses courantes	33 800 €	Impôts et taxes	145 480 €
Charges financières	1400 €	Dotations et participations	80 802 €
		Autres recettes de gestion courante	19 300 €
Total dépenses réelles	408341 €	Total recettes réelles	420 027 €
Opérations d'ordre entre sections	17 980 €	Opérations d'ordre entre sections	3 653 €
Virement à la section investissement	154 137 €		
Total général	580 458 €	Total général	580 458 €

c) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat : montant de la DGF montant total : 53 677€.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la vente de biens immobiliers, l'emprunt, et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux dégâts d'orages 2024, à la réfection de réseaux publics...).

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
RAR 2025	32 267 €	Excédent d'investissement Reporté	58 109 €
Remboursement d'emprunts	30 751 €	€ Virement de la section de fonctionnement	154 137 €
Travaux de bâtiments et aire de jeu, eau	52 762 €	FCTVA	4 103 €
Travaux de voirie	180 000 €	Subvention	111 494 €
Acquisitions mobiliers appartement et aire de jeux	23 390 €	emprunt	0
Etudes (eau de Molines+énergétique)	22 000 €		
écritures d'ordre entre sections	3 653 €	écritures d'ordre entre section	17 980 €
Total général	348 824 €		348 824 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Réfection de la voirie suite aux intempéries de 2024 : 180 000 €
- Aire de jeux et de bien être : 26 000 €
- Etude du captage de la source de Molines : 20 000 €
- Mobilier appartement ancienne Mairie : 5 000 €
- Panneaux de voirie : 5 000 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Les subventions pour les travaux de remise en état de la voirie sont attribuées et seront perçues en fonction de la réalisation des travaux (montant prévisionnel 70 000 € DETR et 28 000 € du département) .
- Une subvention de 25 000 € du Département versée en 2025 sur le projet de l'aire jeux et de bien-être, une subvention de 12500 € attribuée de la CCMA, une demande de subvention auprès de la Région est également en attente de réponse.

IV. Le budget annexe commerce

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses prévues 2026	Montant	Recettes prévues 2026	Montant
Dépenses courantes	6 200 €	Excédent de fonctionnement reporté	16562 €
Autres dépenses courantes	105 €	Autres recettes de gestion courante	19 300 €
Charges financières	2 710 €	Autres	100 €
Virement à la section investissement	15 711 €		
Total général	24 726 €	Total général	24 726 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses prévisionnelles	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Déficit d'investissement reporté	117 748 €	Affectation du résultat	117 748 €
Remboursement d'emprunts et caution	9 100 €	€ Virement de la section de fonctionnement	15 711 €
Acquisition mobiliers	8 312 €	caution	1 700 €
Total général	135 160 €	Subvention	135 160 €